

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2065**

commune (s) : Bron

objet : Autorisation donnée au collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terraillon de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 360 à 362 bis route de Genas à Bron et cadastrés sous les numéros 998, 1628, 1629, 1630 et 63 de la section B

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2065**

commune (s) : Bron

objet : **Autorisation donnée au collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terrailon de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 360 à 362 bis route de Genas à Bron et cadastrés sous les numéros 998, 1628, 1629, 1630 et 63 de la section B**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par actes des 14 juin 2004 et 17 juillet 2006 des parcelles d'une superficie totale d'environ 6 500 mètres carrés situés 360 à 362 bis route de Genas à Bron et cadastrés sous les numéros 998, 1628, 1629, 1630 et 63 de la section B.

La Communauté urbaine envisage de céder au collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terrailon, représenté par son Président monsieur Louhichi, une partie de ce tènement d'une surface d'environ 1 600 mètres carrés pour la construction d'un lieu de culte.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise le collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terrailon ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ce tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de la cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise le collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terrailon, ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 360 à 362 bis route de Genas à Bron pour la construction d'un bien de culte.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.